

Les échos du CE

Réunions du 24 mai 2018

Point sur la Bourse Des Emplois et les effectifs

La direction présente un bilan de la dernière BDE et évoque, en séparant bien les deux thématiques, les perspectives annoncées par les médias de suppression de 4000 postes à Pôle emploi dans les années à venir.

Au sujet de la dernière BDE, le bilan est de 26 postes pourvus sur 40 postes diffusés. 15 postes ont été pourvus en mobilité régionale, 7 en inter-région, 4 par titularisation. 10 postes seront rediffusés et 4 ont été retirés.

Au sujet des suppressions de postes, la directrice régionale affirme que l'annonce est médiatique et ne relève pas d'une communication du DG. Il ne faut pas oublier que l'annonce est avant tout ministérielle. La DR rappelle que les 4000 postes (2x2000) attribués à Pôle emploi l'ont été en raison d'une forte augmentation du chômage et que les pouvoirs publics avaient été clairs quant à leur suppression en cas de baisse du chômage. La DR indique que le DG insistera pour que la réalité de la baisse du chômage soit prouvée et, le cas échéant, il faudra voir également s'il y a des conséquences quant à la baisse de charge sachant que la mission de contrôle sera accentuée et qu'il faudra bientôt s'occuper des démissionnaires qui pourraient être plus nombreux si une indemnisation leur est accessible.

Faut-il donner crédibilité à ces propos rassurants ?

La DR affirme gérer les effectifs "en opportunité". L'effectif régional est passé de 2581 agents en janvier 2018 à 2514 en avril (soit -67 agents représentant 51,6 ETP). Pour le seul mois d'avril il y a eu 33 sorties (dont 22 fin de contrat CDD) pour seulement 12 entrées (11 CDD). On peut donc se demander si la direction normande n'est pas plutôt "en opportunité" d'anticipation quant à la résorption à venir de dizaines de postes en Normandie.

Consultation sur la politique économique et financière de Pôle emploi

Il s'agit de traiter les éléments qui concernent la région Normandie. L'exhaustivité des éléments économiques et financiers de l'établissement est traitée en CCE. Le dossier est présenté se limite donc aux sections 3 (moyens d'intervention) et 4 (fonctionnement).

Si on se limite à l'aspect technique et chiffré entre 2017 et le budget 2018, on constate une seule ambition : la baisse des dépenses en matière de personnel et de fonctionnement :

L'évolution du budget notifié 2018 par rapport à l'exécution budgétaire 2017 (plan d'économie) est de 3 854 K€ (- 2.3 %). Comparées à l'année 2017, nous constatons une baisse des dépenses de personnel de 3 522 K€ (- 2,4 %), essentiellement engendrée par :

- la diminution du volume de contrats aidés
- la baisse des effectifs (loi de finances 2018)
- l'effet NORIA (départ de salaires élevés, entrée de salaires bien moins élevés donc baisse de la masse salariale).

Tout ce dossier "politique économique et financière" dont nous vous épargnerons la présentation exhaustive est décliné par la direction sur ce seul aspect "faire des économies" et "faire plus et mieux avec moins de moyens".

Le SNU-FSU intervient en affirmant que cet aspect de la seule baisse des dépenses n'aurait de sens que s'il prenait en compte les conséquences humaines et budgétaires de la baisse du budget de personnel et de fonctionnement. Quelles conséquences sur la santé, les arrêts maladie, les accidents du travail et donc sur le budget de la CPAM et des mutuelles ? Quelles conséquences en matière de consommation de médicaments ? Quelles conséquences en matière de dégradation des conditions de vie au travail ? Quelles conséquences sur les agents et les managers de la politique du changement permanent ?

Quelles conséquences sociétales quant à la mise à l'écart de tant de demandeurs d'emploi laissés à l'abandon, sans entretien, sans conseil, sans offres et sans CV et donc laissés au chômage, en état de précarité ou de désocialisation ? Tout cela a un coût. Et le pire reste à venir.

A cette question de la seule logique gestionnaire des entreprises, pourtant prise en compte par des économistes et des sociologues, nous n'aurons jamais d'éléments chiffrés ou non à Pôle emploi.

Cela n'empêchera pas la direction de consulter le CE lors de la réunion de juin.